Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902464-20251212-D43_2025_12-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Brest

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-ÉLOY**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Date de convocation :
05/12/2025
Date d'affichage :
05/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 12 décembre 2025 **à 19 heures** le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie, sous la présidence de **M. Renaud GRALL, Maire**.

Présents : M. Renaud GRALL, M. Benoît LE DIZES, Mme Laëtitia LIZIARD, M. Michael HOURMANT, M. Olivier GRALL, M. Jacques TAINON, M. David JEANDOT, M. Pierre-Yves JEZEQUEL

Excusés : M. Antony MARC

Absents : M. Thibault CALBA, Mme Bénédicte LE PORT

Secrétaire de séance : M. Benoît LE DIZES

D43_2025_12 Convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau- Daoulas (CAPLD) : site de compostage de proximité

Le Maire informe le Conseil de la mise en place par les services de la communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas d'un site de compostage sur la commune. Il est nécessaire de prendre une délibération pour l'autoriser à signer la convention afférente.

Cette convention de partenariat aura une durée de deux ans.

A l'unanimité, le Conseil municipal, autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la CAPLD relative au site de compostage sur la commune.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire,
Renaud GRALL.

Secrétaire de séance,
Benoît LE DIZES.